

Les habitants pourront bénéficier d'une mutuelle communale

Hervé Sénamaud | Publié le Mardi 10 Févr. 2015, 07h00 | Mis à jour : 05h53



Avec le dispositif « Ma commune ma santé », les Maxipontains les moins fortunés pourront avoir accès à une couverture santé dans leurs moyens. **(DR.)**

Pionnière dans le département, la ville de Pont-Sainte-Maxence lance un partenariat innovant avec l'association Actiom (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents). La commune sera ainsi la première de l'Oise à intégrer ce dispositif qui a déjà séduit 77 villes du pays depuis son lancement l'année dernière. Baptisée « Ma commune ma santé », la formule consiste en fait à proposer aux habitants une mutuelle communale, à des tarifs très attractifs. Seule condition pour en bénéficier : être habitant de la ville engagée dans le partenariat avec Actiom.

Des tarifs très attractifs

« Notre ville est marquée par la précarité et la difficulté pour bon nombre de nos administrés, de pouvoir accéder à une mutuelle santé », note le maire UMP Arnaud Dumontier. En proposant des tarifs, en moyenne 30 % moins chers que ceux qui sont pratiqués par les mutuelles, Actiom se positionne sur le marché de ceux qui avaient renoncé à une couverture santé, faute de moyens.

L'association a sélectionné deux mutuelles offrant les prix les plus bas pour des garanties solides, sans questionnaire de santé et sans autre condition que celle de résider dans la ville partenaire. Même ceux qui ont déjà une mutuelle et qui souhaiteraient en changer pour faire des économies,

peuvent adhérer.

« Cela peut aussi faire économiser de l'argent aux collectivités car souvent, les gens qui n'ont pas les moyens de se soigner correctement se tournent vers les communes ou le conseil général pour obtenir de l'aide », souligne Monique Martin, adjointe en charge des affaires sociales. Le partenariat ne prévoit aucun engagement financier de la ville, qui doit juste assurer la promotion de ce système auprès des habitants.

La ville fera aussi le lien entre Actiom et les futurs adhérents, en cas d'éventuelle difficulté sur un contrat. La première permanence pour pouvoir s'inscrire est prévue le mardi 17 février, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures, à la Résidence pour Personnes Âgées, située rue de la Paix.